

**Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon -
Construction de 90 logements pour étudiants à la Bouloie - Garantie de
la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt locatif
fongible de 11 700 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations - Modification de la délibération du 9 novembre 1992**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 9 novembre 1992, la Ville de Besançon a accordé sa garantie, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt locatif fongible de 11 700 000 F que la SAIEMB devait contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du programme de construction de 90 logements locatifs étudiants à la Bouloie.

Par lettre du 9 septembre dernier, M. le Directeur de la SAIEMB m'a informé que le montant de cet emprunt est porté à 12 700 000 F ; les autres conditions restent les mêmes.

Le Conseil Municipal est invité à modifier en conséquence la délibération du 9 novembre 1992.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.